

Faculté de médecine
Département de médecine

SOUTIEN À LA RECHERCHE POUR MÉDECIN CHERCHEUR EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Contexte

Ce soutien à la recherche est octroyé par le département de médecine à un(e) candidate(e) chercheur(e)-clinicien(ne) afin d'améliorer ses chances de succès pour l'obtention d'une bourse salariale d'un organisme subventionnaire reconnu (FRQS, IRSC ou autre). Il vise essentiellement des professeurs en début de carrière au retour de la formation complémentaire.

Nature du Prix

Les lauréat(e)s se voient remettre un soutien financier de 20 000 à 30 000 \$ sur une période d'une année. Ce soutien financier peut être utilisé soit comme complément salarial soit comme subvention de fonctionnement pour des projets de recherche.

Critères d'éligibilité

- Être M.D. chercheur de retour de formation depuis 5 ans ou moins;
- Consacrer 50 % ou plus de son temps à la recherche clinique et/ou fondamentale (temps protégé);
- Obtenir un montant équivalent de la part de son institution hospitalière ou faire partie d'un plan de pratique;
- Avoir une lettre de recommandation du chef du département hospitalier et du directeur du centre de recherche dans laquelle le montant ainsi que le temps protégé seront inscrits;
- Ne pas être titulaire d'une bourse salariale du FRQS, des IRSC ou d'un autre organisme reconnu;
- Le/la candidat(e) peut avoir reçu le soutien du département dans le passé (cependant un(e) candidat(e) ne pourra pas recevoir ce soutien plus de 2 fois);
- Les candidat(e)s seront évalué(e)s en fonction de l'excellence de leur dossier et en fonction des priorités stratégiques de recherche des institutions et du département.

Comité d'attribution

Le comité d'attribution sera composé de membres du département représentant les différents milieux de notre réseau. Le comité soumettra une recommandation au comité de direction du département.

Obligation des candidat(e)s

En acceptant le soutien financier, les candidat(e)s doivent à :

- Soumettre une demande de bourse à un organisme reconnu ou entrevoir le faire au cours de la prochaine année;

- Être accompagné(e) par un comité de mentorat formel;
- Utiliser les fonds soit pour complément salarial soit pour des dépenses éligibles (équipements, salaires d'étudiants ou d'assistants de recherche, consommables, etc.)
- Présenter sa programmation de recherche lors de l'assemblée annuelle ou la journée de la recherche du département
- Mentionner l'affiliation au département de médecine dans les présentations et publications.

Modalités d'attribution

Ce prix est accordé par le département de médecine annuellement à la suite de la recommandation du comité directeur. La reconnaissance publique de l'attribution de ce prix se fait au moment de l'assemblée départementale annuelle et par la diffusion dans divers organes d'information pertinents (ex. site web, infolettre).

Documents requis

- CV en format UdeM;
- Lettre de motivation;
- Lettre de recommandation du chef du département hospitalier et du directeur du centre de recherche dans laquelle le montant ainsi que le temps protégé seront inscrits.

Procédure et date butoir

Chaque candidat(e) doit soumettre son dossier complet au plus tard le **15 décembre 2020** sous format électronique (aucun document papier ne sera accepté) à departement-medecine@umontreal.ca avec copie conforme à anastasia.dmitrienko@umontreal.ca. Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.